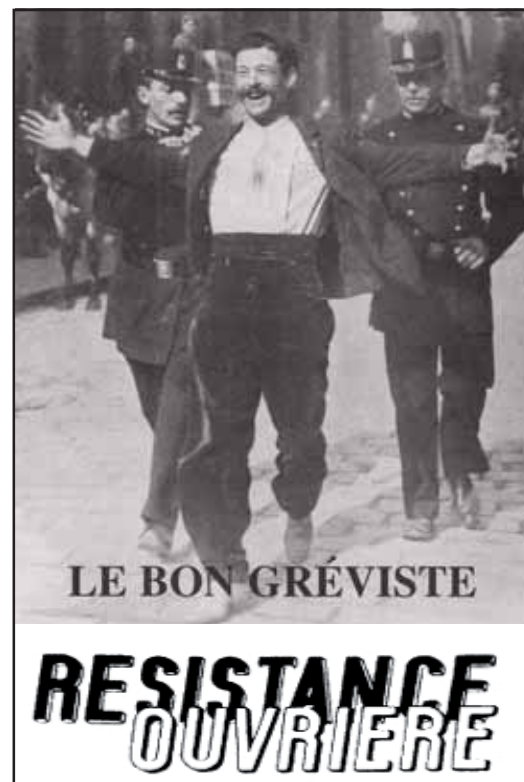


# L'Os

## L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale  
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 718 - Avril 2021 - 57<sup>ème</sup> année - 1,50 €



# POUR

# la liberté

# et les revendications

COUVRE-FEU



**Petite enfance**  
Forte mobilisation  
contre la « réforme » Taquet

INTERVIEW



(Lire P. 2)

**La Commune**  
ou « la République de la Justice  
& du Travail »



(Lire PP. 4&5)

**Face au chaos**  
dans l'Enseignement  
FO dresse  
ses revendications

INTERVIEW



(Lire P. 6)

**Exclus du Ségur :**  
183 euros pour tous  
la mobilisation  
ne faiblit pas



(Lire P. 7)

## Petite enfance

### Forte mobilisation contre la « réforme » Taquet

#### INTERVIEW



Virginie Rouillé, adhérente FO et élue au CSE de la Crèche associative Les Croquignoles (Orvault)

**Le secteur de la petite enfance est marqué par une importante mobilisation contre la réforme Taquet, du nom du secrétaire d'État chargé de l'Enfance et de la Famille, rattaché au ministère des Solidarités et de la Santé. De quoi s'agit-il ?**

Il y a quelques mois, le président de la République a mis en place une commission dite « des 1 000 jours », censée mettre en lumière l'importance « décisive » des mille premiers jours de l'enfant. Cette commission a transmis des préconisations au gouvernement, impliquant notamment des espaces adaptés ainsi que des moyens supplémentaires pour une meilleure prise en charge du jeune enfant. Dans les faits, aucune de ces préconisations n'a été reprise dans le projet de réforme gouvernementale des modes d'accueil, portée par le secrétaire d'État chargé de l'Enfance et de la Famille.

**Que contient ce projet de réforme ?**

Ce projet concerne tous les modes d'accueil : crèches, multi-accueils, micro-crèches, maisons d'assistantes maternelles et assistantes maternelles. Quelques exemples concrets permettent de prendre la mesure de la dégradation envisagée de nos conditions de travail, et donc

d'accueil des enfants. Le taux de dépassement d'accueil actuellement autorisé à 110 % passerait à 115 %. Le taux d'encadrement passerait de 1 professionnel pour 5 enfants non marcheurs et de 1 professionnel pour 8 marcheurs à 1 professionnel pour 6 enfants bébés et marcheurs confondus, en intégrant dans le calcul les apprentis. Ce n'est pas tenable pour nous d'avoir 6 bébés. Nous revendiquons donc le taux de 1 pour 5 pour tous les enfants. Aujourd'hui, l'ouverture et la fermeture d'une structure de petite enfance impliquent la présence de deux professionnels. Le gouvernement souhaite réduire cette présence à un seul professionnel. Le projet de réforme prévoit également de réduire la surface minimale par enfant de 7m<sup>2</sup> à 5,5m<sup>2</sup>. De la même manière, il prévoit de réduire le temps d'analyse de la pratique à une demi-heure par mois. À titre de comparaison, j'ai réussi à obtenir actuellement dans ma structure l'intervention d'une psychologue deux heures par mois.

**Quelle est l'ampleur de votre mobilisation ?**

Nous avons connu plusieurs mobilisations nationales ces derniers mois, dont le 30 mars dernier, à l'appel notamment d'un collectif qui existe depuis 2009, intitulé « pas de bébés à la consigne ». FO a également déposé un préavis de grève. Comme les fois précédentes, la grève du 30 mars a été très suivie : des centaines de crèches ont répondu

à l'appel. Des rassemblements ou des manifestations ont eu lieu dans une quarantaine de villes, notamment à Saint-Nazaire... mais pas à Nantes, où le rassemblement n'aurait pas été autorisé par la préfecture.

**Qu'en est-il dans ta propre structure ?**

Nous étions à 100 % en grève. Nous avons été un peu déçus d'apprendre qu'il n'y aurait pas de rassemblement à Nantes. Mais nous avons pris nos affaires en main. Nous avons affiché des pancartes au balcon et sur le grillage de l'entrée. Nous avons chanté les chants revendicatifs, sur l'air de différentes berceuses. Nous avons également transmis une lettre aux parents pour les informer des raisons de notre mobilisation. Nous avons eu en retour un soutien total des familles. C'est très important pour la suite.

**Comment vois-tu la suite justement ?**

Malgré l'importance de notre mobilisation depuis plusieurs mois, le gouvernement s'obstine à vouloir imposer sa réforme. Donc une prochaine mobilisation est envisagée au mois de mai, en fonction également du contexte général. FO a un rôle important à jouer, dans les différents secteurs de la petite enfance (action sociale, fonction publique territoriale et autres...), pour informer les personnels et les aider à organiser le rapport de force.



Grève des personnels de la Crèche associative Les Croquignoles à Orvault, le 30 mars

## L'entreprise NOV-BLM

### condamnée par le Conseil de Prud'hommes

Notre section syndicale tient à informer les salariés qu'une camarade, militante FO et ancienne salariée du service commercial, avait assigné la société NOV-BLM à comparaître au Conseil de Prud'hommes de Nantes après avoir été licenciée en avril 2019 pour cause réelle et sérieuse.

L'entreprise lui reprochait notamment d'avoir voulu nuire à son employeur en organisant une rébellion contre la direction et d'avoir voulu « saouler » son directeur.

La justice a requalifié le licenciement de notre camarade, indiquant qu'il était dépourvu de cause réelle et sérieuse, et a condamné NOV-BLM à lui payer des dommages et intérêts. Ainsi, après avoir subi de multiples humiliations et accusations, la justice a réhabilité l'honneur de notre camarade qui s'est investie pendant 17 ans pour NOV-BLM.

Un autre procès arrive pour un

deuxième militant, qui a démissionné il y a quelques mois. Ce dernier a déposé une requête au Conseil de Prud'hommes de Nantes. Alors qu'il occupait le poste de monteur, il avait été envoyé en mission SAV à l'étranger, réalisant beaucoup d'heures supplémentaires, jusqu'à 13 heures de travail par jour, ce qui est parfaitement illégal.

Malgré les preuves formelles remontées à la direction de NOV-BLM de la réalisation de toutes ces heures, cette dernière n'a jamais voulu les rémunérer à notre camarade. Nul doute que la justice réhabilitera notre camarade dans ses droits.

Toutes ces affaires et d'autres à venir qui ne visent que nos militants, élus ou syndiqués, viennent s'ajouter à la tentative de la direction en juin 2020 de licencier un élu FO et ancien délégué syndical pour des faits totalement ubuesques allant

jusqu'à sa mise à pied conservatoire, le privant de sa rémunération.

Pour preuve et juge de paix, nous nous appuyons sur l'avis de la Direccte qui a débouté en totalité la demande de son licenciement, rétablissant son honneur et obligeant l'employeur à lui verser ses salaires pendant sa mise à pied ainsi que le réintégrer à son poste de travail.

Malheureusement, d'autres faits graves de la direction de NOV-BLM envers notre camarade ont été constatés après ce verdict, le mettant dans l'incapacité de reprendre son travail et l'installant dans une grande souffrance.

Le syndicat FO des Métaux de Nantes et région, devant tous ces verdicts sans appel et ces actes répétés contre nos militants, ne peut tolérer de tels agissements et prendra les dispositions nécessaires pour faire cesser ces discriminations avérées. ■

## Transports Heppner

### FO obtient des augmentations

#### INTERVIEW



Pascal Bodin, délégué syndical central FO Heppner

**Peux-tu nous présenter succinctement ton entreprise ?**

Heppner est une entreprise qui compte nationalement 2 500 salariés, dont 80 sur le secteur de Nantes. Son secteur d'activité est l'affrètement, à l'échelle nationale et internationale, la messagerie nationale, ainsi que le transport maritime et aérien. Cette dernière activité a connu des pertes dans la dernière période.

**FO a signé en septembre 2020 un accord sur les salaires : que contient-il ?**

Avant de parler de cet accord, il est nécessaire de rappeler que nous avions refusé de signer en juillet 2020 un accord n'impliquant que quelques améliorations concernant la prise en compte de l'ancienneté pour certains salariés. Nous avons alerté la direction sur le fait que nous n'accepterions pas une négociation du même type pour 2021. La direction nous a donc proposé un nouvel accord, intégrant les éléments de 2020 et une augmentation générale de 1 % en janvier 2021 et à nouveau de 1 % en juillet 2021. Nous avons signé pour FO. Les autres organisations syndicales représentatives étaient d'ailleurs unanimes.

**Quels enseignements tires-tu de cette négociation ?**

C'est notre implantation qui nous a permis de peser concrètement dans ces négociations. FO est en effet la deuxième organisation syndicale en termes de représentativité chez Heppner. Nous avons en effet obtenu 33 % aux dernières élections professionnelles.

## FO maintient sa première place aux élections CNRACL Région

Les élections des représentants au Conseil d'administration de la Caisse nationale de Retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) se sont déroulées au Conseil régional. 777 agents ont participé au vote et ont renouvelé leur confiance en maintenant notre organisation syndicale FO en tête du suffrage avec

28,68%, devant l'UNSA (21,19%), la CFDT (16,93%) et la CGT (15,89%). Sur le plan national, FO conforte sa 3<sup>ème</sup> place chez les actifs. ■

Gisèle Le Marec

Secrétaire FO du syndicat régional Pays de la Loire

## Le syndicat FO Agro-alimentaire de Saint-Nazaire a tenu son assemblée générale le 9 avril



L'assemblée générale du syndicat de l'Agro-Alimentaire de Saint-Nazaire et région s'est tenue le vendredi 9 avril à l'Union locale de Saint-Nazaire.

Le syndicat regroupe 56 camarades d'Auchan Trignac, de la Laiterie de Saint-Père en Retz, et d'Agis Herbignac.

Les camarades d'Auchan Trignac sont désormais rassemblés en zone de vie avec Saint-Sébastien et Saint-Herblain mais maintiennent leurs deux sièges au CSE. Ils sont les derniers dans le groupe Auchan France à tenir tête à leur direction contre le travail du dimanche.

Pour la Laiterie de Saint-Père en Retz (Groupe Intermarché), la direction a présenté un budget de 100 millions d'euros d'investissements pour ce seul site et a versé la prime Macron

de 1 000 euros pour l'ensemble des salariés CDI, CDD et intérimaires. Force ouvrière est seule présente sur le site.

À Agis, les camarades, seuls présents sur le site également, ont obtenu une prime Covid de 10 euros par jour de présence pendant le confinement suite à un débrayage bien suivi par les salariés. L'entreprise affichait la plus forte activité du site depuis 30.

Yann Couroussé, président de séance, rappelle les échéances de l'année prochaine, notamment le Congrès de l'UD, de la Fédération FGTA et le Congrès Confédéral. Les camarades prévoient de se rassembler désormais une fois par trimestre. ■

Jérôme Mahé

Secrétaire du syndicat



● Communiqué de l'Union départementale CGT Force Ouvrière de Loire-Atlantique

## Qui est responsable de la saturation des services hospitaliers ?

Tous les soirs, à la suite des ministres, les médias expliquent que les hôpitaux sont saturés. Mais qui les a saturés ? 100 000 lits ont été supprimés par les gouvernements successifs depuis 20 ans.

Dans son rapport annuel rendu le 18 mars 2021, la Cour des comptes pointe du doigt la disparition de 21020 lits entre 2013 et 2019 ; 7500 lits ont été supprimés en 2018 et 2019.

La Cour des comptes précise que le taux d'équipement en lits de réanimation est passé de 44 pour 100 000 habitants (de plus de 65 ans) en 2013 à 37 en 2019.

En mars 2020, notre pays alignait à peine plus de 5 000 lits de réanimation quand l'Allemagne en avait 27 000. C'est cela la réalité ! C'est ce gouvernement, et ceux qui l'ont précédé, qui sont responsables de la situation de nos hôpitaux.

Le gouvernement explique partout qu'il n'a « aucun autre objectif que la santé des Français... ». Et pourtant qu'a-t-il fait depuis mars 2020 ?

A-t-il créé des lits d'hospitalisation ? A-t-il recruté et formé du personnel ? Créé des postes de médecins réanimateurs ? Ré-ouvert des structures qui avaient été fermées ? Absolument pas.

Pire, il a encore supprimé des lits. Il a multiplié les mensonges (sur les masques, les tests, les vaccins... !) et les injonctions contradictoires.

La seule mesure promise aujourd'hui est la création de 2 200 lits de réanimation... provisoirement... en déprogrammant de très nombreuses interventions chirurgicales.

Il faut le dire clairement : ce n'est pas l'évolution de la pandémie qui est responsable de la « saturation » des services de réanimation, ce sont les fermetures programmées de lits par dizaine de milliers dans toute la France. Le ministre de la Santé cherche à retourner la responsabilité de son incurie sur les Français en les culpabilisant. Mais c'est lui qui porte l'entière responsabilité de la situation.

Dans le *Journal du Dimanche* (JDD) du 28 mars dernier, 41 médecins, réanimateurs et urgentistes ont signé un article déclarant que, compte tenu de cette situation, « nous serons contraints de faire un tri des patients » et « ce tri concernera tous les patients, Covid et non Covid... ».

C'est ignoble.

Le risque d'« engorgement » des hôpitaux sert aujourd'hui, comme hier, de justification à l'état d'urgence permanent, au couvre-feu, au confinement moyenâgeux de la population et au sacrifice de la jeunesse dans ce pays.

C'est cela la réalité ! Et cette réalité, nous ne l'acceptons pas.

Nantes le 30 mars 2021



par Michel Le Roc'h,  
secrétaire général de l'Union départementale  
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

## Meeting du 1<sup>er</sup> mai : pour les revendications et la liberté

Lors de l'annonce du troisième confinement pour quatre semaines le 31 mars dernier, et grâce à la campagne de vaccination, Macron nous a promis une sortie de « crise » assez rapide et la réouverture à la mi-mai des bars, restaurants, lieux de culture, commerces et autres lieux fermés depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Promis juré, un petit effort et ce sera la sortie du tunnel !

Deux semaines après, le ton n'est plus tout à fait le même. Miraculeusement, Delfraissy, qui avait disparu des antennes, fait la « une » et indique « une sortie de crise, un peu définitive, plutôt sur 2022 »... malgré le vaccin !

Nous voilà prévenus. L'état d'urgence permanent dans lequel le pays est plongé depuis maintenant plus d'un an pourrait bien être prolongé jusqu'aux présidentielles. Une aubaine pour le gouvernement qui utilise la pandémie pour poursuivre son offensive misérable contre la classe ouvrière et la jeunesse, allant même jusqu'à menacer l'UNEF de dissolution.

Il poursuit son offensive contre les conquêtes sociales et les libertés et continue également de supprimer des lits dans les hôpitaux !

Selon les calculs de nos camarades hospitaliers, entre 1 000 et 1 500 lits auraient été supprimés depuis le début de la pandémie au niveau national !

À Saint-Nazaire, le nombre de lits de réanimation a été porté de 12 à... 15 pour plus de 200 000 habitants. Le syndicat des médecins anesthésistes-réanimateurs réclame 130 postes au concours de l'internat pour inverser la tendance de pénurie de médecins dans ce secteur. Et Véran en accorde 72, soit 2 de plus que l'année dernière.

Au CHU de Nantes, plusieurs

infirmiers anesthésistes des blocs opératoires ont été affectés au service de réanimation faute d'effectifs suffisants. En conséquence, de nombreuses opérations chirurgicales ont dû être déprogrammées. Faute de médecins, d'agents hospitaliers et de places suffisantes à l'hôpital, certains évoquent même l'idée d'un tri, certains patients âgés ne seraient plus soignés ! C'est ignoble.

Entre sous-effectif chronique, heures supplémentaires en masse, réquisitions incessantes, annulation et report des congés payés, les agents hospitaliers sont à bout. Écoutant la radio, ils apprennent que le PDG du groupe pharmaceutique Moderna, qui commercialise le vaccin du même nom, fait une entrée remarquée parmi les plus grosses fortunes à l'échelle de la planète – 23<sup>ème</sup> place avec une fortune estimée à 3,5 milliards d'euros.

La coupe est pleine. L'hôpital est sur une poudrière. Et la peur d'une explosion préoccupe même le président de la République.

Ainsi, l'ARS avait prévu de supprimer 231 lits et 400 postes dans le cadre de l'implantation du nouvel hôpital de Nantes. La presse locale confirme ce matin l'annulation de cette mesure et le maintien de certaines activités à l'hôpital Nord. Dans le même temps, l'ARS a décidé hier de maintenir toutes les places d'hébergement pour le handicap à l'EPMS de Mindin – 200 des 600 places devaient être supprimées d'ici à quatre ans. La colère et la mobilisation des hospitaliers depuis plusieurs mois ne sont pas étrangères à cette décision et il faut s'en féliciter. C'est un premier succès.

À l'hôpital ou ailleurs, l'heure est à poursuivre la résistance et l'action revendicative comme le font ces dernières semaines les salariés du

secteur privé contre les licenciements et pour l'augmentation des salaires, les professionnels du spectacle pour la reprise de l'activité, les personnels des crèches contre la réforme Taquet, les enseignants, parents et élus contre les suppressions de classes, les retraités pour leur pouvoir d'achat.

Et encore une fois, les hospitaliers montrent la voie. Après le succès du rassemblement à Mindin le 15 mars dernier – 700 participants – et en plein « confinement », 1 500 agents hospitaliers des établissements autonomes du médico-social et salariés du médico-social et du social privé non lucratif ont manifesté le 8 avril en direction de Matignon pour revendiquer le versement des 183 € dont ils sont encore privés. Le même jour, les AESH de l'Éducation Nationale (accompagnants d'élèves en situation de handicap), payés en moyenne 760 € pour 24 heures de travail hebdomadaire et qui revendiquent un vrai travail, un vrai statut, un vrai salaire, manifestaient également dans toute la France.

Malgré le confinement, nous continuerons à agir et à nous rassembler pour les revendications et la liberté. Ce sera le cas le 1<sup>er</sup> mai où nous tiendrons un meeting devant la Bourse du travail Fernand Pelloutier pour réaffirmer notre attachement au syndicalisme libre et indépendant :

« Nous sommes en outre ce qu'ils ne sont pas : des révoltés de toutes les heures, des hommes vraiment sans dieu, sans maître et sans patrie, les ennemis irréconciliables de tout despotisme, moral ou matériel, individuel ou collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures (y compris celle du prolétariat) et les amants passionnés de la culture de soi-même » [Fernand Pelloutier]. ■

Site : [force-ouvriere44.fr](http://force-ouvriere44.fr) – Blog : [fo44.org](http://fo44.org)



LE SITE D'INFORMATIONS DE VOTRE  
UNION DÉPARTEMENTALE



ACTUALITES - FO44 - PRATIQUE - DOSSIERS - LIENS UTILES - NOUS CONTACTER

### L'OS - L'Ouest Syndicaliste

Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 57<sup>ème</sup> année - CPPAP : 0521.S.07829

Membre fondateur : Alexandre Hébert

Directeur : Michel Le Roc'h - Rédacteur en chef : Adrien Leclerc

Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'Etat, 44200 Nantes - Tél. 02 28 44 19 00 - Fax. 02 40 35 49 46

Site internet UD CGT FO 44 : [force-ouvriere44.fr](http://force-ouvriere44.fr)

E-m@il Ouest Syndicaliste : [ouestsyndicaliste@fo44.fr](mailto:ouestsyndicaliste@fo44.fr)

E-m@il UD-FO : [udfo44@force-ouvriere.fr](mailto:udfo44@force-ouvriere.fr)

## ABONNEZ-VOUS !!!



Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

### ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2021

- Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil) : 15 €uros
- Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet) : 12 €uros

Structure .....  
Trésorier .....  
M@il / Tél. ....

Reçu  OUI  NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : [abosyndicaliste@fo44.fr](mailto:abosyndicaliste@fo44.fr)

- Abonnement individuel : 30 €uros

Nom/Prénom .....  
Adresse .....  
M@il / Tél. ....

Reçu  OUI  NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État - 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »



● Le cent-cinquantième de la Commune de Paris est l'occasion de rendre de nouveau hommage à notre camarade Jean-Jacques Petit, qui nous a quittés en septembre 2019. Nous publions le dossier qu'il a rédigé à l'occasion du XXV<sup>ème</sup> congrès de l'UD CGT-FO 44.

# La Commune

## ou « la République de la Justice & du Travail »

J. B. Clément

« Commune : court épisode de la première révolution faite par le prolétariat pour le prolétariat, et qui s'est terminé par le triomphe de ses ennemis ; cet épisode a duré 72 jours »

Citation de l'historien russe Lavrov – 1919.

En juillet 1870 le régime usé de Napoléon III déclare la guerre à la Prusse.

### 1. La I<sup>ère</sup> Internationale : contre la guerre

« Ouvriers français, allemands, espagnols ! Que nos voix s'unissent en un seul cri de réprobation contre la guerre !... Frères d'Allemagne ! Notre division aurait pour unique résultat le triomphe complet du despotisme de deux côtés du Rhin... Ouvriers de tous les pays ! Quoi qu'il puisse à cette heure advenir de nos efforts communs, nous, membre de l'Association internationale des travailleurs qui ne connaissons pas de frontières, nous vous envoyons, comme gage de solidarité indissoluble, les vœux et les saluts des ouvriers de France ! »

**Manifeste « Aux ouvriers de toutes les nations » des membres de Paris de l'Internationale.**  
27 juillet 1870

« Nous sommes heureux de saisir la main fraternelle que nous tendent les ouvriers de France. Attentifs au mot d'ordre de l'Association internationale des travailleurs : Proletaires de tous les pays, unissez-vous ! Nous n'oublierons jamais que les ouvriers de tous les pays sont

nos amis et les despotes de tous les pays nos ennemis. »

**Résolution adoptée à un meeting à Chemnitz par les délégués de 50.000 ouvriers saxons**

Loin de renforcer le régime, celle-ci précipite son effondrement (capitulation de Napoléon III à Sedan le 2 sept. 1870) provoqué par une nouvelle irruption des travailleurs et du peuple sur la scène politique. (4 sept. 1870)



Le 2 septembre 1870, Napoléon III et Bismarck à Donchery. Entrevue après la bataille de Sedan.

«amis du peuple», les Parisiens manifestent leur défiance, dès le lendemain, en organisant dans chaque arrondissement, un comité de vigilance qui envoie chacun quatre délégués au Comité Central Républicain des vingt arrondissements, lequel propose immédiatement un programme de défense nationale et de réformes politiques.

La passivité totale (et voulue !) des généraux (bonapartistes jusqu'au 4 sept) conduit les délégués des 20 arrondissements à en appeler au peuple.

#### AU PEUPLE DE PARIS Les Délégués des Vingt Arrondissements de Paris

Le Gouvernement qui, le 4 septembre, s'est chargé de la défense nationale a-t-il rempli sa mission ? – Non !

Nous sommes 500.000 combattants et 200.000 Prussiens nous étreignent ! À qui la responsabilité, sinon ceux qui nous gouvernent ? Ils n'ont pensé qu'à négocier, au lieu de fondre des canons et de fabriquer des armes.

Ils se sont refusés à la levée en masse. Ils ont laissé en place les bonapartistes et mis en prison les républicains. (...)

Par leur lenteur, leur indécision, leur inertie, ils nous ont conduits jusqu'au bord de l'abîme : ils n'ont su ni administrer, ni combattre, alors qu'ils avaient sous la main toutes les ressources, les denrées et les hommes.

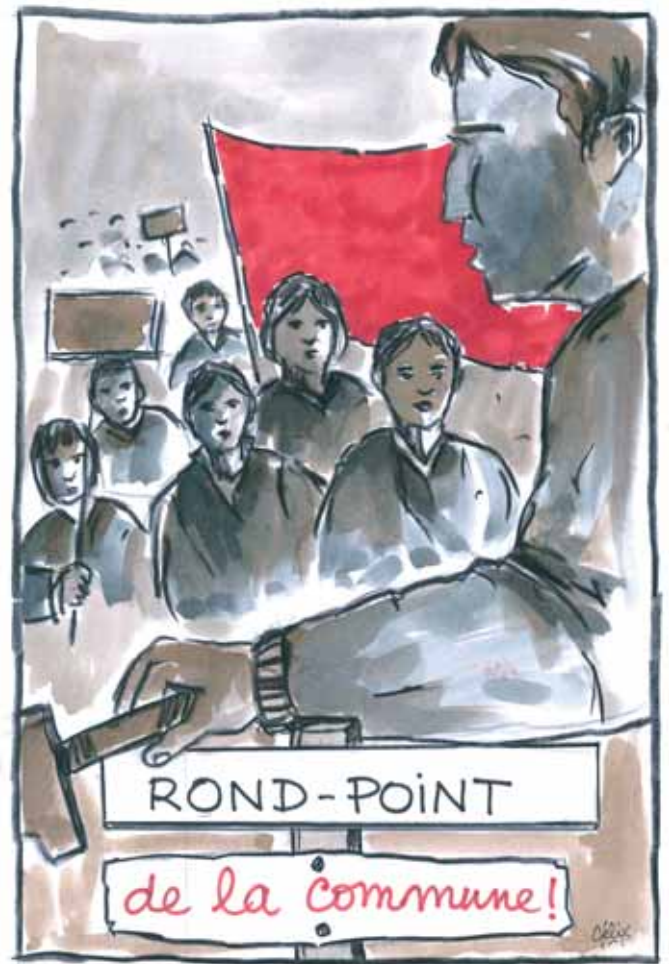
Ils n'ont pas su comprendre que, dans une ville assiégée, tout ce qui soutient la lutte pour

sauver la patrie possède un droit égal à recevoir d'elle la subsistance ; ils n'ont su rien prévoir : là où pouvait exister l'abondance, ils ont fait la misère, on meurt de froid, déjà presque de faim : les femmes souffrent, les enfants languissent et succombent. (...)

La population de Paris ne voudra jamais accepter ces misères et cette honte. Elle sait qu'il en est temps encore, que des mesures décisives permettront aux travailleurs de vivre, à tous de combattre.

**Réquisitionnement général, - Rationnement gratuit, Attaque en masse. La politique, la stratégie, l'administration du 4 septembre continuées de l'Empire, sont jugées.**

**PLACE AU PEUPLE !  
PLACE A LA COMMUNE !**



De surcroît l'Assemblée de ruraux élue en février, mène une politique sociale qui va mettre en difficulté les Parisiens, déjà durement éprouvés pendant le siège de la ville par l'armée prussienne. L'exaspération face à des mesures asphyxiantes, la suppression de la solde quotidienne de 1,50 francs des soldats de la Garde nationale, seule ressource des ouvriers, alors sans travail, et la suppression du moratoire sur le commerce et les loyers, impossibles à payer en raison de la crise économique due au siège qui laisserait suivant des estimations de l'époque près de 150 000 personnes ainsi menacées de faillite ou de poursuites judiciaires, ne fera qu'accroître le mécontentement et l'esprit de révolte des Parisiens.

Cette politique rappelle, aux plus vieux des Parisiens, celle menée au printemps 1848, par l'Assemblée dominée par le Parti de l'Ordre dont un des chefs était Thiers, chef du gouvernement et qui avait conduit à l'insurrection de juin.

Ces mesures provocatrices du gouvernement et la tentative manquée de reprendre aux Parisiens les canons financés par souscription populaire (Butte Montmartre 18 mars 1871) provoquent une insurrection qui met Paris – pour 72 jours – entre les mains du peuple parisien, et des républicains jusque-là pourchassés par l'empire...

Ce même 18 mars, Thiers organise l'arrestation d'Auguste Blanqui (républicain révolutionnaire insurrectionnaliste surnommé « l'Enfermé » parce qu'il avait passé la moitié de sa vie dans les prisons des rois et de l'empereur) qui se reposait chez un ami à Bretonoux dans le Lot. De là il

le fait transférer en Bretagne, sous surveillance militaire, avec ordre de tirer en cas d'évasion.

Le 26 mars les élections mettent en place la « Commune de Paris ». La veille du scrutin, les membres du Comité Central prodiguent leurs ultimes conseils aux électeurs parisiens : « Ne perdez pas de vue que les hommes qui vous serviront le mieux sont ceux que vous choisirez parmi vous, vivant de votre propre vie, souffrant des mêmes maux. Déféiez-vous autant des ambitieux que des parvenus ; les uns comme les autres ne consultent que leur propre intérêt et finissent toujours par se considérer comme indispensables » (...) « Nous sommes convaincus que, si vous tenez compte de ces observations, vous aurez enfin inauguré la véritable représentation populaire, vous aurez trouvé des mandataires qui ne se considéreront jamais comme vos maîtres ».

Les Parisiens élisent un conseil communal de 90 membres (en réalité 70 y siègeront) qui prend le nom de Commune de Paris. On y trouve 25 ouvriers, 12 artisans, 4 employés, 6 commerçants, 3 avocats, 3 médecins, 1 pharmacien, 1 vétérinaire, 1 ingénieur, 1 architecte, 2 artistes peintres, 12 journalistes.

Toutes les composantes politiques représentatives de la classe ouvrière et, au-delà, de la petite bourgeoisie, y figurent.

Malgré les vicissitudes de la lutte contre l'armée des Versaillais de Thiers, la Commune a pris le temps d'adopter un programme émancipateur allant bien au-delà des « réformes » souhaitées par les républicains « modérés », et de commencer de la mettre en application...

## COMMUNE DE PARIS DÉCLARATION AU PEUPLE FRANÇAIS

(Extraits)

(...) Les droits inhérents à la Commune sont :

Le vote du budget communal, recettes et dépenses ; la fixation et la répartition de l'impôt, la direction des services locaux ; l'organisation de sa magistrature, de la police intérieure et de l'enseignement ; l'administration des biens appartenant à la Commune.

Le choix par l'élection ou le concours, avec la responsabilité, et le droit permanent de contrôle et de révocation des magistrats ou fonctionnaires communaux de tous ordres. La garantie absolue de la liberté individuelle, de la liberté de conscience, de la liberté de travail.

L'intervention permanente des citoyens dans les affaires communales par la libre manifestation de leurs idées, la libre défense de leurs intérêts : garanties données à ces manifestations de la Commune, seule chargée de surveiller et d'assurer le libre et juste exercice du droit de réunion et de publicité.

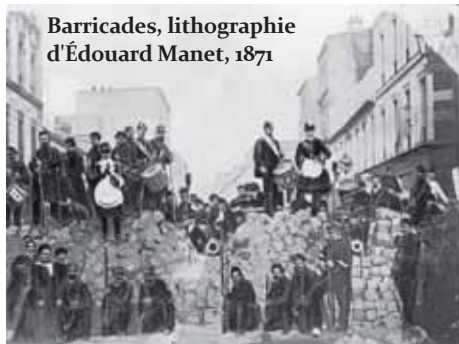
L'organisation de la défense urbaine et de la Garde nationale, qui élit ses chefs et veille seule au maintien de l'ordre dans la Cité...

(...) C'est la fin du vieux monde gouvernemental et électoral, du militarisme, du fonctionnarisme, de l'exploitation, de l'agiotage, des monopoles, des privilèges, auxquels le prolétariat doit son servage, la Patrie ses malheurs et ses désastres. (...)

19 Avril 1871

LA COMMUNE DE PARIS

Le 2 avril, une armée de 130.000 soldats d'origine rurale (dont 80.000 lui ont été aimablement «rendus» par Bismark qui bloque par ailleurs toutes les sorties orientales de Paris), «une des plus belles armées que la France ait possédées» (dixit Thiers), entame le bombardement systématique de la capitale qui n'avait rien connu de tel depuis les canons de Cavaignac (juin 1848), puis manœuvre de façon qu'elle se retrouve face à un maximum de résistances, pour un maximum de victimes (« le sol est jonché de leurs cadavres ; ce spectacle affreux servira de leçon » télégramme de Thiers à Jules Favre).



Barricades, lithographie d'Édouard Manet, 1871  
La Commune de Paris, 1871. Une barricade au coin des rues Basfroid et de Charonne, le 18 mars 1871.

Les derniers combats de la «Semaine Sanglante» (21 au 28 mai 1871) firent du cimetière du Père Lachaise le symbole de la résistance héroïque des Communards (Murs de Fédérés). Des dizaines de milliers d'entre eux, hommes et femmes, le payèrent de leur vie...



Les combats au Père Lachaise

## La répression

« Il reste à M. Thiers une tâche importante : celle de purger Paris. Jamais occasion pareille ne se représentera pour guérir Paris de la gangrène morale qui la ronge depuis vingt ans... Qu'est-ce qu'un républicain ? Une bête féroce... Allons, honnêtes gens ! un coup de main pour en finir avec la vermine démocratique et sociale. »

Le Figaro, début juin 1871

# 2 La semaine sanglante

Paroles de Jean-Baptiste Clément sur l'air du Chant des Paysans de Pierre Dupont. Cette chanson a été écrite en juin 1871 en pleine période de répression. Après que les Communards aient tenu la capitale pendant deux mois, les cent mille hommes de Thiers reconquirent Paris rue par rue, maison par maison, du 20 au 27 mai, au cours de la Semaine sanglante. La répression est impitoyable.

Sauf des mouchards et des gendarmes,  
On ne voit plus par les chemins,  
Que des vieillards tristes en larmes,  
Des veuves et des orphelins.  
Paris suinte la misère,  
Les heureux mêmes sont tremblants.  
La mode est aux conseils de guerre,  
Et les pavés sont tout sanglants.

Refrain  
Oui mais !  
Ça branle dans la manche,  
Les mauvais jours finiront.  
Et gare ! à la revanche,  
Quand tous les pauvres s'y mettront.  
Quand tous les pauvres s'y mettront.

Les journaux de l'ex-préfecture,  
Les flibustiers, les gens tarés,  
Les parvenus par l'aventure,  
Les complaisants, les décorés  
Gens de Bourse et de coin de rues,  
Amants de filles au rebut,  
Grouillent comme un tas de verrues,  
Sur les cadavres des vaincus.

On traque, on enchaîne, on fusille  
Tous ceux qu'on ramasse au hasard.  
La mère à côté de sa fille,  
L'enfant dans les bras du vieillard.  
Les châtiments du drapeau rouge  
Sont remplacés par la terreur  
De tous les chenapans de bouges,

Valets de rois et d'empereurs.  
Nous voilà rendus aux jésuites  
Aux Mac-Mahon, aux Dupanloup.  
Il va pleuvoir des eaux bénites,  
Les troncs vont faire un argent fou.  
Dès demain, en réjouissance  
Et Saint Eustache et l'Opéra  
Vont se refaire concurrence,  
Et le bagne se peuplera.

Demain les Manons, les Lorettes  
Et les dames des beaux faubourgs  
Porteront sur leurs collerettes  
Des chassepots et des tambours  
On mettra tout au tricolore,  
Les plats du jour et les rubans,  
Pendant que le héros Pandore  
Fera fusiller nos enfants.

Demain les gens de la police  
Reflouriront sur le trottoir,  
Fiers de leurs états de service,  
Et le pistolet en sautoir.  
Sans pain, sans travail et sans armes,  
Nous allons être gouvernés  
Par des mouchards et des gendarmes,  
Des sabre-peuple et des curés.

Le peuple au collier de misère  
Sera-t-il donc toujours rivé ?  
Jusques à quand les gens de guerre  
Tiendront-ils le haut du pavé ?  
Jusques à quand la Sainte Clique  
Nous croira-t-elle un vil bétail ?  
À quand enfin la République  
De la Justice et du Travail ?



LA PRISE DE PARIS. (MAY 1871)  
La livraison de la plus blanche démission par des femmes.

# 3 Les mesures de la Commune vues par Karl Marx

Le 30 mars

■ La Commune supprima la conscription et l'armée permanente et proclama la garde nationale, dont tous les citoyens valides devaient faire partie, comme la seule force armée; elle remit jusqu'en avril tous les loyers d'octobre 1870, portant en compte pour l'échéance à venir les termes déjà payés, et suspendit toute vente d'objets engagés au mont-de-piété municipal. Le même jour, les étrangers élus à la Commune furent confirmés dans leurs fonctions, car « le drapeau de la Commune est celui de la République universelle ».

Le 1<sup>er</sup> avril

■ Il fut décidé que le traitement le plus élevé d'un employé de la Commune, donc aussi de ses membres, ne pourrait dépasser 6.000 francs. Le lendemain furent décrétées la séparation de l'Église et de l'État et la suppression du budget des cultes, ainsi que la transformation de tous les biens ecclésiastiques en propriété nationale; en conséquence, le 8 avril, on ordonna de bannir des écoles tous les symboles, images, prières, dogmes religieux, bref « tout ce qui relève de la conscience individuelle de chacun », ordre qui fut réalisé peu à peu.

Le 5 avril

■ En présence des exécutions de combattants de la Commune, prisonniers, auxquelles procédaient quotidiennement les troupes versaillaises, un décret fut promulgué, prévoyant l'arrestation d'otages, mais il ne fut jamais exécuté.

Le 6 avril

■ Le 137<sup>ème</sup> bataillon de la garde nationale alla chercher la guillotine et la brûla publiquement, au milieu de la joie populaire.

Le 12 avril

■ La Commune décida de renverser la colonne Vendôme, symbole du chauvinisme et de l'incitation des peuples à la discorde, que Napoléon avait fait couler, après la guerre de 1809, avec les canons conquis. Ce qui fut fait le 16 mai.

Le 16 avril

■ La Commune ordonna un recensement des ateliers fermés par les fabricants et l'élaboration de plans pour donner la gestion de ces entreprises aux ouvriers qui y travaillaient jusque-là. Ils devaient être réunis en associations coopératives pour les organiser en une seule grande fédération.

Le 20 avril

■ Elle abolit le travail de nuit des boulangers, ainsi que les bureaux de placement, monopolisés depuis le Second Empire par des individus choisis par la police et exploités d'ouvriers, de premier ordre; ces bureaux furent affectés aux mairies des vingt arrondissements de Paris.

Le 30 avril

■ Elle ordonna la suppression des monts-de-piété, parce qu'ils constituaient une exploitation privée des ouvriers et étaient en contradiction avec le droit de ceux-ci à leurs instruments de travail et au crédit.

Le 5 mai

■ Elle décida de faire raser la chapelle expiatoire élevée en réparation de l'exécution de Louis XVI. Mais tout cela, dans une ville assiégée, ne pouvait avoir tout au plus qu'un début de réalisation. Et à partir du début mai, la lutte contre les troupes de Versailles toujours plus nombreuses, absorba toutes les forces.

### Monsieur Thiers d'après Marx

« Rien de plus horrible que ce singe autorisé pour un moment à donner libre cours à ses instincts de tigre »

Mais comme le dit la chanson du communard Eugène Pottier :

« **Tout ça n'empêch' pas Nicolas  
Qu'la Commune n'est pas morte !** »



## Face au chaos dans l'Enseignement FO dresse ses revendications

**L**e 31 mars dernier, dans son allocution télévisée, Emmanuel Macron a expliqué que «l'éducation» était le «combat du siècle»... avant d'annoncer la fermeture des écoles et des établissements scolaires.

Sous l'apparente contradiction, il faut y voir un fait générateur : la Covid-19 a fourni le prétexte au gouvernement actuel et à ses alliés « réformateurs » pour amplifier leurs coups contre l'école publique, contre les statuts, contre le baccalauréat et les qualifications (nous reviendrons d'ailleurs sur ce point dans un prochain numéro de L'Ouest syndicaliste).

Le « télé-enseignement » représente à n'en pas douter une formidable bouffée d'oxygène pour des capitaux en mal de rendement... mais n'est-ce pas la jeunesse de ce pays et les personnels de l'Éducation nationale que le gouvernement asphyxie ?

Le 26 mars dernier, avant le lock-out gouvernemental, un représentant d'une fédération de parents d'élèves avait eu raison de s'exclamer sur les ondes nationales : « La question qui se pose aujourd'hui, ce n'est pas « Est-ce qu'on ferme les écoles ? », c'est « Combien de milliards on met sur la table pour permettre que les écoles soient ouvertes ou que la scolarité

puisse continuer ? ». Force est de constater que le « plan de relance » ne concernera pas l'instruction des élèves ; ni d'ailleurs la mise en œuvre de véritables mesures de protection pour les personnels et les élèves. Le ministre de l'Éducation nationale vient de rendre 200 millions d'euros à Bercy sur le budget 2020. Dans le même temps, il annonce la suppression de 1 800 postes (équivalents temps plein) d'enseignants pour 43 500 élèves supplémentaires dans le second degré... Cela se traduit par 93 postes supprimés dans l'académie pour 1 630 élèves supplémentaires. Scandaleux !

Les coups portés par le gouvernement ne sont cependant pas encore décisifs. Le « combat du siècle » ne s'est pas soldé par un KO, loin s'en faut. Ni d'un côté, ni de l'autre. C'est la raison pour laquelle les syndicats FO de l'Enseignement en Loire-Atlantique ont balayé d'un revers de main toutes injonctions à confiner leurs activités revendicatives. Présents avec les collègues AESH dans la grève le 8 avril dernier, ils ont choisi de maintenir leur assemblée de militants ce 15 avril. Les personnels hospitaliers qui sont montés à Paris revendiquer leur dû, les 183 € pour tous, ont montré la voie : ajustons nos gants de boxe.

### AESH - Grève du 8 avril

#### Un vrai statut, un vrai salaire, abandon des PIAL



À gauche, Murielle Charrier et à droite, Aline Rochard Charpentier, adhérentes FO

**Vous avez décidé de rejoindre le syndicat FO et participer au rassemblement ce jeudi 8 avril devant l'Inspection académique à Nantes. Quelles sont vos motivations ?**

**Aline Rochard Charpentier** – En tant qu'AESH, notre mission est donc d'accompagner les élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires. Je fais ça depuis bientôt neuf ans. Et depuis neuf ans, rien n'a changé. Il y a même une diminution des moyens avec la mutualisation.

**Murielle Charrier** – On ne prend pas le bien-être de l'enfant en compte. Indépendamment de l'accueil dont nous bénéficions dans les écoles ou établissements, qui est très positif pour ce qui nous concerne, nous sommes venues aujourd'hui parce que nous en avons assez d'être sous-payées : nos traitements de base sont bien souvent inférieurs au SMIC ! Nos conditions de travail sont misérables.

**Aline Rochard Charpentier** – Pour ma part, je ne comprends pas que l'on nous impose le cadre des 1 607 heures annualisées pour un temps plein, alors que l'amplitude horaire de prise en charge des élèves dans une école est inférieure à cela. On nous impose des contrats de 24 heures hebdomadaires, c'est-à-dire des temps partiels de 62 %, rémunérés en conséquence... Nombre de collègues doivent cumuler avec un autre travail. C'est absolument anormal.

**L'administration a mis en place des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé (PIAL), qui sont une logique de mutualisation de moyens, donc de gestion de la pénurie. C'est**

**la raison pour laquelle FO en demande l'abandon. Comment cela se passe-t-il concrètement sur le terrain ?**

**Aline Rochard Charpentier** – Les PIAL ne sont pas conçus pour le bien-être des enfants. Les collègues sont amenés à accompagner 4 à 5 enfants à la fois. Ou alors, un même élève est suivi par plusieurs AESH, ce qui ne va pas non plus dans le bon sens. C'est même une aberration pour les élèves atteints de trouble autistique. Par ailleurs, au sein d'un PIAL, les collègues travaillent dans plusieurs établissements, parfois sur un secteur assez grand. Leurs frais de transport ne sont pas nécessairement pris en charge. Les collègues mangent sur le temps de déplacement. Parfois, on demande à une AESH d'accompagner un élève dans un autre établissement ou dans une autre école, alors qu'il y a des besoins sur son premier lieu de travail. C'est incohérent.

**Murielle Charrier** – Pour l'instant, nous ne sommes pas en PIAL, mais ça nous est annoncé pour le mois de septembre. Nous sommes donc très inquiètes, d'autant que nous ne disposons d'aucune information précise.

**Comment vous sentez-vous considérées par ce gouvernement ?**

**Aline Rochard Charpentier** – Les moyens ne sont pas mis en place, ni pour nous, ni pour une réelle prise en charge du handicap de nos élèves. Certes je suis désormais en CDI, mais nous ne disposons pas d'un vrai statut, ni d'une vraie progression de carrière. Obtenir une formation est un vrai parcours du combattant. Et force est de constater que rien n'est prévu en termes de remplacements. Ainsi, si je tombe malade une semaine, un élève que j'accompagne est déscolarisé toute la semaine. Combien d'enfants scolarisés sont par ailleurs en attente de places dans des structures spécialisées faute de moyens ?

**Murielle Charrier** – C'est la précarité qui domine, y compris pour les collègues en CDI : nos salaires sont misérables. Nous sommes en temps partiel. Et nous ne voyons pas venir de réelle amélioration. Mais cette déconsidération, ce n'est pas seulement pour nous. C'est également pour les élèves que nous accompagnons. Il est donc également important que nous puissions obtenir le soutien des parents : l'action syndicale pourra sans doute y contribuer.



### FNEC-FP FO 44

#### Assemblée du 15 avril



**« Pour les postes, les salaires, la défense du bac, n'est-il pas nécessaire de monter en pression ? »**

Malgré le déplacement des congés scolaires par le gouvernement, la section départementale de la FNEC FP Force Ouvrière de Loire-Atlantique a décidé de maintenir son assemblée de militants ce jeudi 15 avril.

C'était une manière d'affirmer que les syndicats Force Ouvrière de l'Enseignement n'acceptent pas les mesures de confinement qui sont prises aujourd'hui.

La fermeture des écoles et des établissements scolaires, de même que des universités, ne relève en effet pas d'une fatalité, ni d'un moindre mal. Elle résulte de choix politiques qui mènent aujourd'hui à l'éreintement du système de santé en France.

Les camarades Tewfik Amraoui et Michel Le Roc'h ont, à cette occasion, respectivement apporté le salut fraternel de la Fédération nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation professionnelle - Force Ouvrière et celui de l'Union départementale cgt-FO de Loire-Atlantique.

La mobilisation des personnels hospitaliers, avec leurs organisations syndicales, depuis le déclenchement de la grève des urgences jusqu'à la montée à Paris ce 8 avril, est une source d'inspiration pour les militants de la FNEC FP FO dans le département.

La création de postes, l'augmentation des salaires, appuyée sur l'augmentation indiciaire de 183€ nets par mois obtenue par les camarades hospitaliers, la défense du baccalauréat sont autant de revendications qui ont été abordées lors des échanges.

La nécessité de monter en pression pour ne pas subir le détricotage de l'Éducation nationale et des garanties collectives des personnels, à coups de visio et d'expérimentations, a ainsi été soulevée.

C'est donc sur cet axe résolument revendicatif que la question des élections professionnelles 2022 a été intégrée dans la discussion, dans un contexte de mise en œuvre de la loi dite de « transformation de la fonction publique ».

## Exclus du Ségur : 183 € pour tous ! La mobilisation ne faiblit pas

**S**émancipant des mesures liberticides du gouvernement et malgré les incertitudes liées à celles-ci, 1500 personnels du secteur social, médico-social, public et privé, ont manifesté à Paris ce jeudi 8 avril pour l'extension du complément de traitement indiciaire (183 € nets par mois) à tous les exclus du Ségur, à l'appel des fédérations FO, CGT et CFE-CGC.

Le cortège, qui était composé pour moitié de militants FO, dont près de 40 de Loire-Atlantique et plus de 120 sur toute la région Pays de la Loire, a démontré sa détermination en se dirigeant vers le siège du ministère des Solidarités et de la Santé, avenue de Ségur.

Depuis bientôt neuf mois maintenant, FO a pris toutes ses responsabilités pour organiser le rapport de force et lui donner une dimension nationale.

Ainsi, depuis les premières assemblées générales, notamment sur les établissements de Mindin de Saint-Brévin, et le succès d'un premier barrage filtrant du pont de Saint-Nazaire le 8 septembre 2020, la mobilisation ne faiblit pas. Le 15 mars dernier, c'est

encore près de 700 personnels, venant de plusieurs départements du grand ouest, qui ont opéré un nouveau barrage filtrant sur le pont de Saint-Nazaire.

Le camarade Didier Birig, secrétaire général de la fédération FO des Services Publics et de Santé, est venu à cette occasion apporter son soutien aux revendications du secteur social et médico-social de la santé privée et de la fonction publique hospitalière.

La bagarre engagée commence à payer : le gouvernement a en effet été contraint d'intégrer plusieurs catégories de personnels, initialement exclus du Ségur.

Le compte n'y est cependant pas : une partie des agents des établissements dit "autonomes", tel que Mindin, demeurent exclus. Le gouvernement crée même des divisions au sein d'un même établissement. C'est inacceptable, nous maintiendrons donc la pression jusqu'à satisfaction pour 183 € pour toutes et tous !

**Yann Le Fol**  
Secrétaire du Groupement départemental FO des Services de Santé de Loire-Atlantique

### 700 le 15 mars à Saint-Nazaire

**Intervention de Michel Le Roc'h**  
Secrétaire de l'Union départementale CGT-FO 44



«**L**'Union départementale Force-Ouvrière de Loire-Atlantique, mais également les Unions départementales voisines, apportent leur soutien plein et entier depuis le mois de septembre à la mobilisation des agents hospitaliers exclus des «183 euros».

Il y a encore aujourd'hui de nombreuses délégations : les hospitaliers du privé non lucratif qui n'ont également rien eu et qui préparent une montée nationale à Paris le 8 avril prochain dans l'action commune, des enseignants et des fonctionnaires de l'État et de la Territoriale dont les salaires sont bloqués depuis 10 ans, des métallurgistes qui combattent les plans de licenciements et la remise en cause de leurs conventions collectives, des agents de Pôle Emploi qui voient leur mission se détériorer de jour en jour. J'en oublie bien entendu. C'est ça la solidarité interprofessionnelle. L'interprofessionnel qui se bat aussi pour la liberté, contre l'état d'urgence et le projet de loi Sécurité globale, dont l'objectif est de restreindre le droit à manifester.

Devant la puissante mobilisation des personnels hospitaliers au mois de juin dernier, le gouvernement a été obligé d'octroyer une augmentation de 183 euros mensuels pour plus d'un million d'entre eux. Ces derniers jours et après négociation, 18 500 agents des structures médico-sociales

liées aux hôpitaux ont bénéficié du complément indiciaire et il faut s'en féliciter, mais une fraction importante des personnels en reste exclue et ça, ce n'est pas acceptable.

Nous le savons, le gouvernement utilise la pandémie pour poursuivre son offensive contre les conquêtes sociales et abaisser encore le coût du travail. Il continue de supprimer des lits et des services entiers dans les hôpitaux et refuse de créer les lits supplémentaires en réanimation. Véran, qui a menti sur les masques et les tests et n'a jamais pris les mesures nécessaires pour protéger les soignants, refuse pour l'instant de répondre à la revendication des «exclus du Ségur». Pire, il accepterait maintenant d'octroyer les 183 € à certains (les soignants) mais pas aux autres ! Ceci est inacceptable !

Le gouvernement considère-t-il

qu'un hospitalier du médico-social, en charge de personnes en situation de handicap par exemple, est un sous-soignant ? Cela ne peut pas durer. De nombreux députés et sénateurs du département de tous bords ont exprimé leur solidarité avec la revendication que nous portons. La Fédération Hospitalière de France est également solidaire de cette revendication.

Alors Véran et Castex vont-ils continuer à mépriser les agents du médico-social après cette nouvelle mobilisation ? C'est maintenant qu'ils doivent lâcher. Dans le cas contraire, nous poursuivrons le combat, et aiderons de toutes nos forces à assurer le succès de la montée nationale du 8 avril devant le ministère.

Saint-Nazaire, le 15 mars 2021

### 1 500 à Paris le 8 avril



### Territoriaux de Nantes

#### Grève le 9 avril à l'appel de FO

À l'appel de FO, les personnels municipaux, CCAS et métropolitains se sont réunis devant le siège social de Nantes métropole pour défendre les acquis des agents en matière de temps de travail, remis en cause par la loi dite de transformation de la Fonction publique.

● Extraits du tract FO d'appel à la grève

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'administration veut nous faire travailler plus et réduire nos congés !  
(...)

**FO refuse cette double punition et revendique :**

- ▶ Le maintien de nos 33 jours de repos
- ▶ Le maintien de nos conditions de travail pour préserver notre vie familiale et sociale
- ▶ Une contrepartie financière à l'augmentation du temps de travail

### 600 retraités mobilisés à Nantes et à Saint-Nazaire le 31 mars dernier

● Interventions effectuées par FO au nom de l'intersyndicale

«**D**epuis des années notre intersyndicale d'organisations de retraités CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR de Loire Atlantique soutient les soignants qui, bien avant l'apparition de la Covid-19, se sont battus contre les fermetures de lits et pour la création de postes et de lits.

Tous les soirs les médias à la suite des ministres, nous expliquent que les hôpitaux sont saturés. Mais qui les a saturés ? (...) Qu'a fait le gouvernement depuis mars 2020 ? A-t-il créé des lits d'hospitalisation ? Absolument pas... A-t-il recruté et formé du personnel ? Créé des postes de médecins réanimateurs ? Réouvert des structures qu'il avait fermées ? Absolument pas. Pire, il a encore



Le 15 mars, 700 manifestants à l'entrée du pont de Saint-Nazaire



Le 31 mars à Saint-Nazaire

supprimé des lits.

Le 25 mars 2021, le ministre de la Santé a expliqué que le gouvernement allait pousser les murs et créer 2200 lits de réanimation... Encore un mensonge : il ne crée rien du tout ! Il déprogramme 80% des interventions chirurgicales en Ile de France et dans les Hauts de France. (...) Le confinement, la limitation extrême des liens sociaux, la fermeture des lieux de culture ont

nécessairement des conséquences sur la santé de la population en général, des retraités en particulier.

Notre intersyndicale s'est indignée en mars 2020 de la situation dans les EHPAD et est intervenue dès le 6 avril 2020 auprès du Préfet, de la Direction de l'ARS, du Conseil Général. (...) La Direction de l'ARS n'a pas daigné nous répondre ! Quel mépris pour les retraités ! (...)

L'OS a lu

**L**a faim tue.

La faim tue chaque année dans le monde 9 millions de personnes soit environ 25.000 par jour. Selon un rapport de l'ONU publié par l'Organisation mondiale de la Santé en juillet 2020, des dizaines de millions de personnes ont rejoint ces cinq dernières années, les rangs de celles qui sont chroniquement sous-alimentées, près de 690 millions de personnes ont souffert de la faim en 2019, soit une augmentation de 10 millions par rapport à 2018, de près de 60 millions en cinq ans.

Contre le virus de la faim, il existe pourtant un vaccin très simple... la nourriture ! Comment comprendre l'absence continue de réelle volonté à l'échelle internationale d'éradiquer la faim dans le monde, alors qu'il aura fallu moins d'un an pour que différents laboratoires pharmaceutiques mettent au point un vaccin contre le SARS-CoV, virus responsable de presque 3 millions de morts depuis le début de la pandémie, c'est-à-dire trois fois moins que le nombre de victimes de la faim chaque année ? (Il n'est évidemment pas question ici de minimiser ces derniers chiffres.) Est-ce par insuffisance de moyens financiers ?

Certainement pas puisque, selon le directeur du programme alimentaire de l'ONU, il existe « 400 000 milliards de dollars de richesses dans le monde... nous n'avons besoin que de 5 millions de dollars pour sauver de la famine 30 millions de vies ».

L'explication est donc ailleurs. Elle réside bien sûr dans les lois d'une économie guidée par la recherche effrénée du profit... et il n'y a aucun profit à faire avec des pays dont les populations n'ont pas les moyens de payer !

C'est la même raison qui fait qu'il n'y a jamais eu de vaccin contre le virus Ebola. Ce dernier ne touche que des pays pauvres... qui disposent de très peu de vaccins contre la Covid-19, aucune firme pharmaceutique ne s'engageant sans garantie de rentabilité en retour.

Qui peut croire que les trusts qui font des milliards de profits vont accepter de laisser les brevets des vaccins dans le domaine public ? Sûrement pas le PDG de Moderna qui vient d'entrer dans le classement Forbes des plus grandes fortunes mondiales, sûrement pas les entreprises du CAC 40 dont l'indice est au plus haut depuis 2017 !

La version britannique du classement Forbes des milliardaires ne s'y trompe pas : « Ce ne fut pas une année comme les autres et nous ne parlons pas d'épidémie ».

C'est vrai que les chiffres ont

# Les loups sont entrés

## Quand la maire écologiste (EELV) de Poitiers invente le « rêve écoresponsable »

**L**a liberté de conscience est-elle soluble dans l'écologie politique ? Aux vues des propos totalitaires tenus récemment par Léonore Moncond'huy, la maire écologiste de Poitiers, il est raisonnablement permis d'en douter. Ainsi, le 29 mars dernier, lors d'un conseil municipal, l'édile poitevine, répondant à une conseillère d'opposition qui l'interpellait au sujet de la suppression des subventions à deux aéroclubs, a déclaré : « Mettre dans la même phrase « rêve d'enfants » et le fait de sauver des clubs aériens, je trouve que ça a quelque chose d'indécent. [...] Je pense que vous ne vous rendez pas compte des rêves dont on doit préserver les enfants. L'aérien, c'est triste, mais ne doit plus faire partie des rêves d'enfants aujourd'hui »<sup>(1)</sup>.

Pour la maire de Poitiers – qui prétend donc dicter les rêves des enfants –, peu importe que ces aéroclubs soient bien souvent une porte d'entrée pour des milliers d'adolescents qui rêvent d'embrasser une carrière dans l'aéronautique. « L'argent public ne doit plus financer les sports fondés sur la consommation de ressources épuisables » nous dit-elle et ces jeunes sont donc priés d'abandonner leur passion et leur rêve, tout cela au nom de la lutte contre le « réchauffement climatique » !



De notre côté, on se demande bien à quoi peut ressembler un « rêve écoresponsable » ?

Mais, à bien y réfléchir, peut-être que la société dans laquelle nous vivons depuis un an nous offre un aperçu du monde dont rêvent ces thuriféraires de la décroissance ? C'est vrai : tous ces gens assignés à résidence et ces avions qui restent désespérément cloués au sol, ça en aura fait des émissions de CO<sub>2</sub> en moins... Au final, l'« état d'urgence sanitaire » et son cortège de mesures liberticides auront eu des effets bénéfiques pour le climat !

Blague à part, suite à cette polémique, il n'est peut-être pas inutile de rappeler la différence qui existe

entre l'écologie et l'écologisme. La première est une science qui étudie les êtres vivants dans leur milieu et les interactions entre eux. Le second est une idéologie qui, détournant l'indignation légitime qui s'exprime contre les saccages du capitalisme sur l'environnement, aura surtout servi d'alibi au démantèlement des industries traditionnelles et à la restructuration du capital depuis 50 ans<sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> France Info, le 3 avril 2021

<sup>(2)</sup> L'écologie politique aura aussi permis de justifier les subventions publiques massives accordées au « capitalisme vert ».

## L'« amendement UNEF » et le vol noir du corbeau (1)



Le 17 mars dernier, sur Europe 1, la présidente de l'UNEF, Mélanie Luce évoquait l'organisation de réunions « non-mixtes racisées » afin de « permettre aux personnes touchées par le racisme de pouvoir exprimer ce qu'elles subissent ». Tout cela n'a sans doute pas grand-chose à voir avec le syndicalisme mais, dans la foulée, c'est bien le syndicat étudiant, organisation de défense des intérêts matériels et moraux des étudiants, qui devenait la cible de toutes les attaques.

« C'est profondément scandaleux », feignait ainsi de s'indigner Jean-Michel Blanquer, le 19 mars dernier, sur BFMTV-RMC. « Nous sommes dans la République française. [...] Les gens qui se prétendent progressistes et qui [...] distinguent les gens en

fonction de leur peau, nous mènent vers des choses qui ressemblent au fascisme, c'est extrêmement grave ».

Quelle aubaine ! La cabale hystérique menée contre un prétendu « islamogauchisme » à l'œuvre au sein de l'Université française trouvait un second souffle d'haleine fétide : l'UNEF est raciste, il faut dissoudre l'UNEF !

Sentant le piège se mettre à l'œuvre, les Unions départementales FO, CGT, FSU et Solidaires de Loire-Atlantique ont publié le 24 mars un communiqué de soutien à l'organisation syndicale étudiante : « Qui peut croire un seul instant que les militants de l'UNEF seraient racistes et glisseraient même vers le fascisme ? Personne ! Alors pourquoi cette polémique et que cherchent

ses auteurs ? À mettre en œuvre un nouvel arsenal de dispositions contre les organisations syndicales ?

À justifier les mesures liberticides (sécurité globale, fichage, séparatisme, etc.), avec la volonté de restreindre les libertés, en particulier celle de s'organiser, de se réunir et de manifester ? La « pente vers le fascisme » serait d'interdire l'UNEF et les réunions syndicales. Nombreux sont les étudiants confinés, sans travail rémunéré, privés de cours, de sorties et d'une vie normale et ils ont besoin de syndicats. C'est la raison pour laquelle, les organisations syndicales de Loire-Atlantique CGT, FO, FSU et Solidaires soutiennent pleinement l'UNEF ».

Un nouveau pas a depuis été franchi le 1<sup>er</sup> avril dernier, le poisson est ici carnassier. Dans le cadre de l'examen du projet de loi « confortant le respect des principes de la République » (ex-loi « séparatisme »), le Sénat a adopté un « amendement UNEF » en vue d'autoriser la dissolution<sup>(2)</sup> des associations qui organisent des réunions non-mixtes. Un amendement adopté à l'unanimité des voix exprimées, par toutes les formations politiques en présence : en marche donc, de l'Élysée au Palais Bourbon.

<sup>(1)</sup> Ami, entends-tu le vol noir des corbeaux sur nos plaines... (Le Chant des Partisans)

<sup>(2)</sup> La dernière fois qu'un gouvernement a dissout des organisations syndicales en France, c'était en 1940, sous le régime de Vichy.

L'OS a lu

de quoi donner le tournis : la fortune des 20 personnes les plus riches a augmenté de 62 % en un an. Le monde, qui n'a jamais compté autant de milliardaires en dénombre désormais 2755 (soit plus 660 en un an). L'ensemble de ce petit monde pèse désormais la bagatelle de 13 100 milliards de dollars, soit le triple du PIB d'un pays comme l'Allemagne.

Cocorico ! Les milliardaires français ne sont pas en reste. Leur fortune a augmenté de 175 milliards d'euros en un an. Le cerbère à trois têtes Bernard Arnault (LVMH – 125 milliards), Françoise Bettencourt Meyers (L'Oréal – 61 milliards) et François Pinault (Kering – 35 milliards) continue de dominer ce classement. Les propriétaires du luxe se portent bien... mais ceux des labos pharmaceutiques pointent le bout de leur nez.

À la lumière de ces chiffres, les dîners « clandestins » à 400 € de Chalençon font bien pâle figure. Ils ont presque l'allure d'un kebab frites dans l'arrière-cour d'un snack en bord de route. En tout cas, nous voilà rassurés, nous qui pensions qu'il n'y avait pas d'argent pour créer des lits supplémentaires et les postes qui vont avec au sein de l'hôpital, ainsi que des postes dans l'Éducation nationale !

Il est évident que la logique de profit ne s'applique pas qu'aux pays pauvres. C'est elle qui, en France, engendre la « saturation » des hôpitaux à partir de laquelle le gouvernement justifie le confinement et toutes les mesures liberticides. Force en effet est de constater que le confinement n'est pas une mesure sanitaire. C'est une mesure qui démontre l'incapacité de notre système de santé à faire face à la pandémie, du fait de décisions gouvernementales qui, depuis des décennies, démantèlent l'hôpital et la Sécurité sociale. Comment penser une seule seconde qu'un gouvernement qui sacrifie l'hôpital au nom de sa rentabilité ait pour priorité la santé de la population ?

L'état d'urgence, dans lequel s'inscrit le confinement moyenâgeux, constitue en réalité le cadre permettant la remise en cause de tous nos droits et garanties, y compris en entravant l'exercice de l'activité syndicale. Le gouvernement n'entend pas renoncer à cette arme si pratique. Et nous n'entendons pas non plus renoncer à le combattre. En cette année du 150<sup>ème</sup> anniversaire de la Commune de Paris, fidèle à notre tradition, le meeting départemental FO du 1<sup>er</sup> mai sera celui du combat pour les revendications et la liberté.

**Vive la fête !  
Vive la journée internationale des travailleurs !  
Vive la Commune !**